

Rapport d'évaluation

**Bilan du plan d'aide à la réussite
(2000-2003)**

du Collège Champlain - St. Lambert

Mars 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Au printemps 2000, le ministère de l'Éducation du Québec a demandé à tous les collèges d'élaborer un plan triennal d'aide à la réussite devant être implanté dès l'année scolaire 2000-2001. Ce plan devait préciser les obstacles à la réussite et à la diplomation, proposer des objectifs mesurables et prévoir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a déjà évalué la qualité formelle du plan de chacun des collèges et elle a examiné le suivi que ceux-ci y ont apporté en 2001-2002. Elle évalue maintenant l'efficacité de chacun de ces plans d'aide à la réussite.

Lors de sa réunion tenue le 16 mars 2004, la Commission a évalué le bilan que le Collège Champlain – St. Lambert¹ a dressé de l'application de son plan d'aide à la réussite. Elle a accordé une importance particulière aux indicateurs de réussite, à la mise en œuvre du plan et à l'efficacité des mesures d'aide.

La Commission expose ci-après son analyse du rapport du plan d'aide à la réussite du Collège et formule, au besoin, des suggestions et des recommandations dans le but de l'aider dans la production de son prochain plan.

Les indicateurs de réussite

Les données sur les indicateurs de réussite proviennent des statistiques du ministère de l'Éducation. Elles concernent la réussite des cours en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation et elles portent sur les cohortes des nouveaux inscrits à chaque session d'automne. Les statistiques relatives à la réinscription et à la diplomation incluent tous les élèves du Collège d'une même cohorte, que ceux-ci aient poursuivi ou non leurs études dans le même programme ou dans le même établissement. Les cohortes analysées pour la réussite des cours au premier trimestre sont celles de 1998 à 2002, alors que la réinscription au troisième trimestre est étudiée pour les cohortes de 1998 à 2001. L'examen des taux de diplomation couvre les cohortes de 1994 à 2000, selon les secteurs et la durée d'observation. Dans tous les cas, les deux premières cohortes servent de point de référence car elles ne comptent aucun élève ayant pu être touché par le plan d'aide à la réussite, alors que les cohortes suivantes sont composées d'élèves susceptibles d'avoir été rejoints par les mesures du plan.

1. Dans le présent rapport, à moins d'indication contraire, le terme « collège » désigne le « campus St. Lambert » du *Champlain Regional College* et non le collège Champlain dans son ensemble.

Le Collège devait analyser l'évolution des indicateurs de réussite et de persévérance en relation avec les cibles qu'il s'était fixées. Il devait aussi examiner l'évolution du taux de diplomation.

La réussite des cours en première session

Depuis la mise en œuvre du plan d'aide, le taux global de réussite des cours à la 1^{re} session s'est amélioré². L'amélioration de la réussite se traduit en outre par la proportion accrue d'élèves réussissant plus des trois quarts de leurs cours lors de leur 1^{re} session au cégep. Dans les programmes préuniversitaires, la proportion d'élèves en situation de réussite « faible » diminue et, au secteur technique, une nette amélioration du taux de réussite « maximale » des cours est observée.

La réinscription au troisième trimestre

Les taux généraux de réinscription en 3^e session sont demeurés stables. Des progrès sont toutefois observés dans les taux de réinscription des élèves à l'intérieur d'un même programme, au sein même du Collège, notamment au secteur technique. Dans les programmes ciblés par le MEQ, la situation de déclin continu dans les réinscriptions en *Sciences humaines* est jugée préoccupante par le Collège, qui note néanmoins comme signe encourageant la stabilité du taux de rétention « même programme—même collège » pour les trois dernières cohortes. Il est plus difficile d'établir des constats pour les autres programmes ciblés, vu la taille restreinte des cohortes.

La diplomation

Il est encore trop tôt pour apprécier pleinement l'effet du plan d'aide à la réussite sur la diplomation. Toutefois, le Collège observe une tendance générale positive dans la diplomation en durée prévue.

2. Le taux global de réussite des cours des nouveaux élèves inscrits en 1^{re} session au cégep représente le pourcentage de cours réussis par cette cohorte d'élèves par rapport à l'ensemble des cours auxquels ils étaient inscrits à ce trimestre.

Appréciation des résultats obtenus

Dans l'ensemble, le taux de réussite des cours du Collège Champlain – St. Lambert s'améliore. Le taux global de rétention reste stable et le taux de diplomation progresse.

La Commission constate les progrès réalisés, particulièrement l'amélioration dans la réussite des cours. Le Collège prévoit suivre attentivement les taux de réussite en 1^{re} session et les taux de réinscription en 3^e session, en particulier chez les garçons. La Commission l'encourage en outre à surveiller de près la diplomation au secteur technique.

La mise en œuvre

Le Collège a mis en œuvre la majorité des mesures prévues au plan. La nécessité d'une meilleure prise en compte des besoins et des contraintes particulières d'une population étudiante très diversifiée a conduit le Collège à développer un système de suivi des élèves (*STAR : Student Tracking, Assessment and Reporting*), dont l'élaboration et la mise en œuvre ont pris deux ans. Un profil des élèves à l'arrivée sert désormais à identifier les élèves à risque, à prévoir les mesures de soutien pertinentes et à donner aux enseignants un outil pour mieux comprendre les groupes d'élèves et adapter la pédagogie en conséquence. L'utilisation de ce système de suivi est récente et le Collège prévoit l'améliorer et le rendre accessible à un plus grand nombre d'utilisateurs. Par ailleurs, dans une optique de soutien à plus long terme de la réussite, le Collège a accordé une attention particulière à la réforme des curriculums et au perfectionnement des enseignants.

La Commission remarque que le Collège a mis en œuvre la plupart des mesures qu'il avait prévues et qu'il en a fait un bon suivi. Ce suivi l'a conduit à abandonner des actions en cours de route et à en modifier d'autres afin d'adapter son plan aux résultats qu'il obtenait. La Commission note aussi que le Collège associe étroitement les préoccupations reliées à la réussite avec celles qui visent l'amélioration constante de la pédagogie et de la formation des maîtres.

L'efficacité des mesures

Le Collège observe que certains indicateurs de performance ont progressé depuis la mise en œuvre du plan. Dans l'ensemble, les mesures qu'il juge les plus efficaces sont les

mesures relatives à l'amélioration des curriculums³ et celles qui fournissent à l'élève un service personnel direct, sous forme de mentorat, de tutorat ou de *counseling*. Le Collège a créé un *Centre d'aide en français* pour ses élèves en difficulté et il estime que la situation s'est nettement améliorée au cours des trois années du plan. Il a aussi développé un programme de tutorat sous plusieurs formes, dont le tutorat par les pairs. Cette mesure a contribué à améliorer les résultats des élèves qui utilisent le service, bien que les élèves les plus faibles ne l'utilisent pas toujours. Dans le domaine du soutien aux carrières scientifiques et technologiques, une partie des efforts du Collège est allée vers l'amélioration des programmes (ex. : *Computer Information Systems*), l'idée étant que les élèves seront plus intéressés à poursuivre des études scientifiques si on leur offre des programmes de grande qualité. D'autres mesures ont connu des succès variables et le Collège prévoit revoir son action relative aux carrières scientifiques dans le prochain plan. Dans le cadre de l'application des contrats découlant du règlement sur la réussite, trois catégories d'élèves à *risque* ont été identifiées. Une activité hebdomadaire (non créditée) destinée aux nouveaux élèves faibles sert d'ancrage et fournit aux élèves une personne-ressource qui est régulièrement là pour les aider à faire la transition secondaire—collégial, tout en assurant un suivi constant de leurs progrès en 1^{re} session. Cette mesure, nouvellement implantée, a d'après le Collège des effets très positifs sur la rétention en 2^e session. Quant aux élèves en situation d'échecs multiples ou de réadmission, le Collège mentionne l'existence de mesures, mais n'évalue pas leur efficacité.

Les autres mesures importantes mises en place pour soutenir la réussite sont l'évaluation de la mi-session, l'ajustement des activités d'enseignement aux profils des élèves, l'harmonisation des modes d'évaluation et la création du *Teaching Institute*, le premier du genre dans le réseau. Cet institut se veut un lieu d'échanges entre des personnes-ressources en pédagogie et les enseignants. En plus de proposer des activités de perfectionnement, il s'occupe de l'accueil et du mentorat des nouveaux enseignants.

Le Collège a évalué les liens entre les mesures mises en place et les indicateurs de réussite. Parmi les mesures jugées efficaces pour accroître la réussite des cours chez les nouveaux élèves, le Collège souligne l'amélioration des curriculums et l'importance de bien répartir les groupes, d'identifier les élèves à risque élevé et de leur fournir des services appropriés dès le début. Au secteur technique, s'ajoutent les communications avec les élèves avant leur inscription. Comme facteurs propices à la persévérance scolaire et la diplomation, le

3. Par exemple : difficulté croissante des cours d'un trimestre à l'autre; prise en compte des difficultés linguistiques à leur arrivée d'élèves d'origines diverses; inclusion d'éléments de « plus-value » d'ordre pratique, notamment reliés à l'emploi, etc.

Collège identifie la création d'un sentiment d'appartenance à une communauté ou à un programme et le développement d'un lien avec le Collège. Au secteur préuniversitaire, il retient aussi le feedback relatif aux progrès scolaires et le tutorat dans les matières où le taux d'échecs est élevé. Au secteur technique, le mentorat, l'accent mis sur l'apprentissage de type « expérientiel » et le fait d'assurer aux élèves qu'il y a de l'emploi ou une possibilité de poursuivre leurs études à l'université semblent efficaces.

La Commission estime que le Collège a tenu compte de toutes les mesures dans son évaluation et qu'il a fait une réflexion significative quant aux divers moyens mis en œuvre, bien que les données quantitatives pour appuyer les analyses soient limitées. À cet égard, le Collège prévoit améliorer le système de suivi récemment mis en place, notamment en ce qui a trait au suivi du tutorat par les pairs et de l'évaluation de la mi-session, et il compte le rendre accessible à un plus grand nombre d'utilisateurs. La Commission l'encourage à le faire, notamment pour améliorer le suivi des élèves plus faibles.

La Commission remarque que le Collège a accordé une attention particulière aux curriculums, ce qui semble avoir un effet positif sur la rétention de ses élèves sur place, au sein des mêmes programmes. Dans son prochain plan, le Collège prévoit revoir l'ensemble de ses curriculums (incluant ceux de la formation générale) et les adapter aux pratiques et aux exigences des universités et du marché du travail. Il souhaite aussi offrir des activités complémentaires aux programmes d'études (*co-curricular*), sensibiliser les enseignants à la motivation des élèves comme indicateur de réussite et accroître les occasions d'interactions de type élève-élève ou élève-enseignant. En ce sens, la Commission note aussi l'intention du Collège d'accroître la présence et les ressources du *Teaching Institute*. La Commission encourage le Collège à inscrire ces diverses mesures dans son prochain plan.

Conclusion

Depuis la mise en œuvre du plan d'aide à la réussite, des progrès sont observés dans la réussite des cours et dans le maintien des élèves dans leur programme d'études au Collège même. Les difficultés de rétention des élèves en *Sciences humaines* demeurent néanmoins à suivre de près, de même que la diplomation des élèves du secteur technique.

La Commission estime que le bilan réalisé par le Collège lui a permis d'identifier les aspects à privilégier dans son prochain plan. La Commission note qu'un apport important de la réalisation du premier plan de réussite est l'inclusion désormais généralisée d'une préoccupation au sujet de la réussite dans la planification et dans les pratiques du Collège. De plus, elle souligne la valeur des mesures adoptées, en particulier celles portant sur l'amélioration continue des curriculums, la création du *Teaching Institute*, la mise en place d'un système de suivi des élèves, l'adaptation des méthodes pédagogiques aux profils des groupes d'élèves et l'introduction d'un séminaire non crédité destiné aux élèves qui sont faibles à leur arrivée au Collège. Toutefois, le Collège gagnerait à préciser la nature des données qu'il utilise pour évaluer l'efficacité des mesures qu'il met en place et à raffiner l'analyse des mesures destinées à ses élèves les plus faibles.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Danielle Cossette, agente de recherche